Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Frauenfragen EKF
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Commissione federale per le questioni femminili CFQF

Embargo
23 mai 2022, 9h30

23 mai 2022
Dossier de presse

Analyse genrée des mesures étatiques prises pendant la crise du COVID-19

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Frauenfragen EKF
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Commissione federale per le questioni femminili CFQF

À l'attention des médias

Berne, le 13 mai 2022

Invitation à une conférence de presse

Analyse genrée des mesures étatiques adoptées pendant la crise du Covid-19

Le pic de la pandémie de Covid-19 est derrière nous et la « situation particulière » a été levée en avril. Il est désormais temps de dresser un bilan. Quel a été l'impact des mesures étatiques adoptées pendant la pandémie sur les femmes et les hommes ? La CFQF a chargé le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS de réaliser une analyse genrée des restrictions et des mesures de soutien adoptées par la Confédération pendant la pandémie.

Les principaux résultats de l'étude ainsi que les recommandations de la CFQF seront présentés lors de la conférence de presse.

Événement	Conférence de presse
Date / heure	Lundi 23 mai 2022 à 9h30
Lieu	Berne, Hôtel Bern, Unionssaal 2
Programme / Présences	**La crise du Covid-19 : un sujet important pour la CFQF** Dr. Bettina Fredrich, responsable du secrétariat de la CFQF **Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le Covid-19 : principaux résultats de l'étude** Severin Bischof, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS **Recommandations de la CFQF** Prof. Dr. Karin Schwiter, Université de Zürich et Dr. Jacques-Antoine Gauthier, Université de Lausanne, membres de la CFQF **Modération** Yvonne Schärli, présidente de la CFQF
Documents	Le communiqué de presse et le dossier de presse seront remis aux personnes qui participent ou envoyés sur demande par voie électronique sous embargo jusqu'au 23 mai 2022 à 9h30.
Embargo	Lundi 23 mai 2022 à 9h30
Inscription	Souhaitée sur : ekf@ebg.admin.ch
Plus d'informations	Bettina Fredrich, responsable du secrétariat de la CFQF, 079 283 48 74

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Schwarztorstrasse 51
3003 Berne
Tél. +41 58 462 9275
ekf@ebg.admin.ch
https://www.ekf.admin.ch

Communiqué de presse

Embargo : 23 mai 2022, 9h30

Aggravation des inégalités entre les genres durant la pandémie : Étude et recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Berne, 23 mai 2022 – Le pic de la pandémie de COVID-19 est derrière nous et la situation particulière a été levée en avril. Il est temps de tirer un bilan dans la perspective de genre. Après avoir fait réaliser une analyse genrée des restrictions et des mesures de soutien de la Confédération, la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF présente des recommandations.

Dès le début de la pandémie, il est apparu que la crise n'affectait pas de la même manière les femmes et les hommes. Du jour au lendemain, on a compris l'importance systémique de secteurs professionnels comptant une forte proportion de femmes, comme les soins ou la prise en charge des enfants. Les fermetures d'école et le home office ont mis à l'épreuve l'organisation des familles. Face à cette situation, la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF a demandé au Bureau BASS d'effectuer une analyse d'impact genrée pour déterminer comment les mesures de protection et les aides de la Confédération avaient impacté la vie professionnelle et la vie familiale : quels effets la pandémie a-t-elle eu sur l'emploi, les revenus et la répartition du travail familial ? Les femmes et les hommes ont-ils profité de manière égale des aides fédérales ? L'étude «Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19» [Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19] apporte des réponses. Le but était de tirer des enseignements et de formuler des recommandations en vue de futures crises.

Les mesures de lutte contre le COVID-19 se greffent sur des inégalités existantes

L'analyse s'est intéressée à l'impact que des restrictions comme la fermeture des crèches et des écoles ou le home office obligatoire ont eu sur les femmes et sur les hommes. Comme dans d'autres pays, la fermeture des structures d'accueil extrafamilial et des établissements d'éducation a renforcé le partage genré du travail. Les femmes ont assumé davantage de tâches de prise en charge des enfants et réduit leur taux d'occupation. Le home office obligatoire a aggravé les difficultés de conciliation, en particulier, lorsque les conditions-cadre n'étaient pas réglées et que les familles devaient s'occuper des enfants en même temps.

Les perdants de la pandémie sont les femmes ayant des taux d'occupation très bas, les ménages à bas revenus et les personnes employées dans des ménages privés

Grâce à la bonne santé économique du pays et à la décision immédiate de la Confédération d'octroyer des aides financières, de nombreux emplois ont pu être maintenus en Suisse. Toutefois, l'emploi a fortement reculé fortement dans quelques branches. L'hôtellerie-restauration a été particulièrement touchée. La baisse du volume de travail a affecté le plus fortement les femmes travaillant à moins de 50 %. Les aides financières ont également évité une érosion du niveau général des salaires. Néanmoins, des analyses plus poussées montrent que la situation s'est tendue au bas de l'échelle des revenus, avec un fléchissement qui a touché surtout les ménages à bas revenus, et donc un nombre proportionnellement élevé de femmes. Si l'on étudie les flux de fonds publics, on observe en outre que le secteur des « autres activités de service » a reçu moins d'aides publiques qu'attendu. Or, ce secteur, qui comprend les services à la personne tels que les salons de coiffure et les instituts de beauté, emploie une forte proportion de femmes. Les personnes indépendantes avaient accès aux allocations pour perte de gain due au coronavirus. On peut toutefois supposer que celles qui travaillent en solo à temps partiel n'atteignaient pas toujours le seuil de revenus exigé, ce qui les a privées de la possibilité d'obtenir des aides. La crise du COVID-19 a été un facteur de précarité surtout pour les travailleuses et les travailleurs exclus des aides COVID, en particulier les personnes salariées par des ménages privés. Il s'agit à près de 90 % de femmes ayant souvent des revenus très bas et un statut non réglé au regard du droit de séjour. Ces femmes n'ont pas obtenu de soutien et ont été tout simplement renvoyées à l'assurance-chômage alors qu'elles faisaient partie des groupes particulièrement vulnérables pendant la pandémie.

Des données déterminantes n'ont pas été collectées

Cette fois encore, l'occasion a été manquée de recueillir des données genrées dès le départ. Ainsi, nous ne savons par exemple pas exactement combien d'hommes et de femmes ont reçu des indemnités pour réduction de l'horaire de travail alors que c'est le dispositif de soutien de la Confédération qui a absorbé le plus de ressources (13 milliards de francs jusqu'en 2021). Cela complique non seulement l'analyse, mais également la formulation d'enseignements et de mesures spécifiques adaptées aux genres en vue de futures crises.

L'égalité rend la société plus résiliente

Les mesures de lutte contre la pandémie ont surtout creusé les inégalités de genre existantes. Il est temps de trouver un équilibre dans les rapports entre les sexes. C'est le but des recommandations formulées par la CFQF car plus une société est égalitaire, plus elle est résiliente face aux crises.

Au-delà de ces revendications, la CFQF estime que la Confédération a le devoir fondamental de faire avancer l'égalité entre les genres, d'impliquer des spécialistes de la politique de l'égalité dans sa gestion dès le début des crises ainsi que de collecter et d'évaluer des données différenciées selon les genres.

Les constats et les recommandations en coup d'œil

1 La fermeture des crèches et des écoles nuit à l'intégration professionnelle des mères.

→ **Il faut développer l'accueil extrafamilial et périscolaire des enfants ainsi que son financement par les pouvoirs publics et assurer sa continuité durant les crises.**

2 Le home office obligatoire peut aggraver les difficultés de conciliation.

→ **Il faut définir des conditions-cadre pour le home office et partager égalitairement le travail de care.**

3 Évolution de l'emploi : le temps partiel a été particulièrement touché.

→ **Il faut renforcer l'intégration professionnelle des femmes et instaurer pour les parents un droit à réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant assorti d'un droit à revenir à leur taux d'occupation initial.**

4 Évolution des revenus : les bas salaires ont été particulièrement touchés.

→ **a) Il faut encourager de manière ciblée la requalification des femmes.**
→ **b) Il faut revaloriser le travail à bas salaire et garantir une meilleure protection salariale en cas de crise.**

5 Accès aux mesures de soutien : les services à la personne sont sous-représentés.

→ **Il faut prendre en compte les besoins des petites entreprises dans les secteurs typiquement féminins.**

6 Lacunes dans le filet social : les emplois dans les ménages privés sont exclus.

→ **Il faut prévoir un soutien spécifique pour les personnes employées dans des ménages privés.**

7 Impact des indemnités pour réduction de l'horaire de travail : il manque des données déterminantes.

→ **Il faut collecter des données genrées et les évaluer.**

8 Les inégalités entre les sexes se sont accrues durant la pandémie.

→ **Il faut concevoir les mesures d'intervention en cas de crise de façon à tenir compte des différences entre les sexes.**

9 Les mesures s'appliquent à des situations déjà déséquilibrées.

→ **Il faut accroître l'égalité pour renforcer la résilience de l'économie et de la société.**

Étude

Heidi Stutz, Severin Bischof et Lena Liechti : Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19 [Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19], Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne : mai 2022, XXI,107 p. (étude en allemand avec synthèse en français).

Recommandations

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF : Recommandations concernant l'étude « Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19 », mai 2022.

À retrouver à l'adresse : www.comfem.ch

Contact/Renseignements

Yvonne Schärli, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Tél. : +41 79 371 85 94
yvonne.schaerli@bluewin.ch

Severin Bischof, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS
Tél. : +41 31 380 60 85
severin.bischof@buerobass.ch

Bettina Fredrich, responsable du secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Tél. : +41 58 483 99 40 / +41 79 283 48 74
bettina.fredrich@ebg.admin.ch

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne
Tel.: +41 58 462 92 75
ekf@ebg.admin.ch
Twitter: @ekf_cfqf
LinkedIn

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Synthèse de l'étude

«Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19»
[Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19]

Réalisée sur mandat de la CFQF par
Heidi Stutz, Severin Bischof, Lena Liechti, Bureau BASS, mars 2022

Synthèse

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, les différences d'impact de la crise sur les femmes et sur les hommes ont suscité beaucoup d'attention au niveau international. En Suisse, la COVID-19 Science Task Force a publié une *policy brief* dans laquelle elle disait s'attendre à ce que la crise ne touche pas toute la population de manière uniforme, soulignant la nécessité d'une analyse détaillée des stratégies de compensation économique sous l'angle de l'égalité entre les genres. Des revendications semblables ont été exposées dans une lettre ouverte au Conseil fédéral signée par plus de 50 organisations féminines. Et ce sujet a donné lieu au dépôt de plusieurs interventions aux Chambres fédérales.

Dans ce contexte, la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a fait réaliser une étude portant sur les **répercussions sexospécifiques de la crise du coronavirus sur l'emploi et le revenu**, son **impact sur la répartition du travail dans la famille**, l'**impact des aides financières** de la Confédération **sur les inégalités de genre** et d'**autres effets sexospécifiques** dans l'optique d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

L'étude s'appuie sur une évaluation de **publications scientifiques** et d'analyses de données existantes, d'une part, ainsi que sur des **évaluations de données** réalisées pour l'étude, d'autre part. La présente synthèse fait un tour d'horizon des résultats obtenus.

Restrictions imposées par les pouvoirs publics

L'impact sexospécifique des **mesures de semi-confinement** prises durant la crise du COVID-19 est potentiellement important. Les publications scientifiques internationales montrent clairement que le confinement et plus particulièrement la fermeture des écoles et des structures d'accueil extrafamilial pour les enfants ont eu globalement des conséquences plus défavorables pour les femmes que pour les hommes parce que ce sont les femmes qui ont assumé la majeure partie du travail domestique et familial supplémentaire qui en a découlé. On observe le même phénomène en Suisse.

Dans l'ensemble, les femmes n'ont pas été davantage impactées par les fermetures d'entreprises. Cependant, elles sont **plus nombreuses que les hommes dans les catégories particulièrement touchées** par le semi-confinement. On pense en particulier aux employées de maison, et plus spécialement aux migrantes travaillant dans le domaine du care, aux travailleuses du sexe ainsi qu'en général aux sans-papiers et aux personnes ayant un statut non réglé au regard du droit de séjour. Dans tous les cas, le **statut migratoire** aggrave la situation et s'accompagne d'une **mauvaise protection sociale**. Les **parents élevant seuls leurs enfants** ont eux aussi fait face à des difficultés particulières, notamment du fait de l'arrêt de la prise en charge extrafamiliale et de l'enseignement à domicile.

Globalement, le **home office** a contribué à maintenir l'emploi. Mais ce **facteur de protection** n'était pas accessible à toutes et à tous de la même manière. En Suisse, **la moitié environ des personnes actives occupées** ont travaillé à distance, ne serait-ce qu'à temps partiel. Toutes les enquêtes évaluées aux fins de l'étude montrent que cela a concerné **les hommes un peu plus que les femmes**. Dans les catégories de revenu supérieures, le télétravail a concerné 60 % des personnes actives, contre seulement 28 % dans les catégories de revenu inférieures. À cela s'ajoute le fait que **les mères ont dû faire face plus que les pères à des problèmes de conciliation durant le home office**. L'écart est maximal chez les parents d'enfants en âge scolaire.

Qu'il s'agisse du semi-confinement ou du home office, l'étude fait la même observation : les **effets sexospécifiques les plus prononcés** sont dus à la répartition des tâches (supplémentaires) de prise en charge familiale, les personnes élevant seules leurs enfants ayant le problème de base de ne pas pouvoir partager ces tâches. Au printemps 2020, lors du premier semi-confinement, les mères ont **réduit leur activité professionnelle plus fortement que les pères** pour faire face au travail supplémentaire de prise en charge. Faut-il y voir un phénomène de « retraditionalisation » ? C'est une question d'appréciation car, durant la crise, ce sont largement les schémas en place qui ont persisté, même si l'on observe, parmi les couples ayant un bon niveau de qualifications professionnelles, une tendance des pères devant rester à la maison à s'investir davantage dans les tâches domestiques et familiales.

Ces effets ne se sont fait sentir que pendant une période limitée en Suisse, où les **mesures de confinement** ont eu une **ampleur réduite** et où la **fermeture des écoles et des structures d'accueil extrafamilial** a duré **peu de temps**. Il y a donc lieu de penser que la crise du coronavirus laissera **moins de « traces de freinage » dans la marche vers une plus grande égalité** que dans d'autres pays. Dans la future pratique du télétravail, les effets sexospécifiques dépendront en

grande partie de la mesure dans laquelle on attend des parents qu'ils soient disponibles à tout moment pour prendre en charge leurs enfants. Si le télétravail est utilisé pour réduire l'accueil extrafamilial des enfants afin de faire des économies, ce cocktail mélangeant activité professionnelle et prise en charge extrascolaire risque d'être contreproductif pour l'égalité.

Aides financières de la Confédération

Les **indemnités de chômage partiel** ont été un instrument crucial pour maintenir l'emploi durant la crise du COVID (13 mrds de fr. jusqu'à la mi-2021). Elles ont été versées aux entreprises **sans** leur **demander le sexe des personnes concernées** si bien qu'il est impossible de faire une analyse genrée. La répartition de ces aides entre les secteurs d'activité reflète en grande partie l'ampleur des restrictions ordonnées par les pouvoirs publics selon les branches. Les secteurs d'activité importants pour les femmes ont été touchés diversement. La santé et le social, la plus importante source d'emplois pour les femmes, ainsi que l'enseignement et l'éducation ont connu peu de chômage partiel. Inversement, les secteurs où les travailleuses sont en moyenne moins qualifiées ont eu davantage recours à la réduction de l'horaire de travail, l'hôtellerie-restauration arrivant très largement en tête.

Dans les entreprises qui ont pratiqué le chômage partiel, les femmes y ont recouru davantage que les hommes. C'est ce qui ressort d'une évaluation de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Cette observation s'applique aux femmes avec enfants comme aux femmes sans enfants, même si l'écart en pourcentage est le plus grand parmi les parents ayant des enfants en âge scolaire. Les entreprises ont tenu compte en partie des difficultés de conciliation des femmes en réduisant leur horaire de travail avant celui des hommes.

Parce que le chômage partiel est un dispositif très important pour maintenir l'emploi et les revenus, il est en outre essentiel de savoir qui n'y a **pas eu accès**. Une partie de ces personnes ont obtenu des **allocations pour perte de gain COVID-19** (3,36 mrds de fr. jusqu'à la mi-2021). Bien que ce dispositif ait été conçu et mis en place très rapidement pour notre pays et que les allocations aient été versées rétroactivement dans un grand nombre de cas, les personnes concernées ont traversé une phase d'incertitude économique avant que le dispositif ne fonctionne. De plus, les prestations étaient toujours limitées dans le temps et il y a eu des ruptures et des changements abrupts. Les personnes indépendantes devaient faire état d'un revenu soumis à l'AVS de 10 000 francs au moins en 2019, ce qui excluait de cette protection sociale les personnes ayant un taux d'occupation faible.

Les **personnes employées par des ménages privés** (88 % de femmes) ont été **totalement exclues** du dispositif, de même que, à compter de septembre 2020, les **personnes ayant un emploi temporaire**. Elles ont été renvoyées à l'assurance-chômage. En outre, les femmes ont eu plus difficilement accès aux aides COVID-19 car elles ont généralement moins d'années de service dans la même entreprise et elles ont plus souvent des emplois marginaux (avec des taux d'occupation fluctuants ou bas) et informels.

L'emploi a aussi été soutenu indirectement par l'octroi de **prêts** aux entreprises privées. L'étude s'est donc intéressée à la proportion de femmes dans les effectifs des entreprises qui ont bénéficié de ces prêts dans les différents secteurs d'activité.

Les **crédits transitoires COVID-19** analysés totalisent le montant considérable de 17 milliards de francs. Les femmes représentent 42 % des effectifs des entreprises qui en ont bénéficié, soit un peu moins que leur part de la population active occupée (46 %). Cela reflète vraisemblablement le fait que les femmes sont plus souvent employées dans le secteur public, auquel ce dispositif ne s'adressait pas. Dans le secteur des autres activités de service (notamment les services à la personne), cette forme de soutien a été assez peu répandue. Pour le reste, l'ampleur du recours aux crédits transitoires semble refléter celle des restrictions dues au COVID-19.

Les **crédits pour cas de rigueur** (228 mio. de fr. jusqu'à la mi-2021) ont remplacé les crédits transitoires COVID-19 à l'automne 2020, mais ils ne représentent qu'une fraction des montants versés au titre des crédits transitoires. La majeure partie a bénéficié à l'hôtellerie-restauration, également touchée par le deuxième semi-confinement. Des garanties et des **prêts sectoriels** ont été alloués au transport aérien (1,34 mrd de fr.) et aux sports d'équipe (101 mio. de fr.). Dans ce deuxième cas, ils ont bénéficié exclusivement aux premières ligues masculines de football et de hockey, ce qui est lié au degré de professionnalisation différent des ligues masculines et des ligues féminines.

Par rapport aux indemnités de chômage partiel, les **contributions à fonds perdu** prévues par le programme d'**aide aux entreprises pour les cas de rigueur** (2,84 mrds de fr. jusqu'à la mi-2021) ont servi à soutenir indirectement un nombre moins important de personnes salariées avec des montants moins élevés. Dans presque tous les secteurs d'activité, la proportion de

femmes parmi les personnes soutenues était supérieure à leur représentation dans la population active occupée totale du secteur. Dans l'hôtellerie-restauration, cependant, qui a bénéficié de la majeure partie des aides, le rapport entre les sexes était équilibré. Des **contributions à fonds perdu sectorielles** (1,78 mrd de fr. jusqu'à la mi-2021) ont été allouées au transport aérien, au sport, à la culture et aux structures d'accueil extrafamilial des enfants, ce dernier secteur ayant été de loin le moins bien loti (26 mio. de fr.).

Quels que soient les dispositifs d'aide financière destinés aux entreprises et non aux individus, les petites entreprises employant 1 à 9 personnes sont sous-représentées. Elles ont donc été les moins bien accompagnées.

Répercussions sur l'emploi et le revenu

Les aides financières avaient notamment pour but de maintenir l'emploi et d'éviter les licenciements. Pour déterminer si elles ont atteint leur but, il convient d'observer l'évolution des **contrats de travail**. Après un léger recul au deuxième trimestre 2020, le nombre de femmes et d'hommes salariés est vite remonté. Avec le deuxième semi-confinement, ordonné début 2021, l'emploi s'est un peu tassé pour les hommes uniquement, sans que l'on puisse dire avec certitude quelle part de cette baisse est imputable aux fluctuations saisonnières. Globalement, l'emploi a donc été maintenu, pour les femmes comme pour les hommes.

Si l'on considère les **secteurs d'activité**, en revanche, l'évolution est très contrastée. C'est dans l'**hôtellerie-restauration** que l'emploi salarié a le plus souffert, avec une baisse des contrats de travail de 16 % entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2021. À l'intérieur de ce secteur, les femmes ont été davantage impactées : leurs contrats de travail ont diminué de 22 %, mais seulement 18 % en équivalents-plein temps. Ces chiffres montrent que la contraction de l'emploi dans cette branche a touché particulièrement les personnes travaillant à temps partiel.

Cependant, l'hôtellerie-restauration n'arrive qu'au septième rang en ce qui concerne l'emploi des femmes. Dans la santé et le social ainsi que dans l'éducation et l'enseignement, deux secteurs bien plus importants sur ce plan, l'emploi a progressé pendant la même période. Dans le commerce et le secteur secondaire, il n'avait pas encore complètement récupéré à la mi-2021, mais il n'était plus qu'à 1 à 2 % de son niveau de 2019. L'emploi des femmes a fortement reculé également dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien, qui comprend la branche du voyage. Dans ce secteur, les chiffres de l'emploi ont fortement rebondi après avoir atteint le creux de la vague au premier trimestre 2021. Toutefois, cette reprise s'explique avant tout par une forte hausse du travail temporaire, notamment pour les centres de test, les centres de vaccination et le traçage des contacts. Si l'on considère les contrats de travail, l'impact a donc été très variable selon les groupes, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes.

De 2019 à 2020, le **volume effectif de travail** a subi un recul assez marqué (-3,7 %). Si cela ne s'est pas répercuté sur les contrats de travail, c'est grâce aux aides financières. Globalement, la baisse est quasi identique chez les femmes et chez les hommes, mais parmi les femmes, les **grandes perdantes** sont celles qui travaillent **à temps partiel à moins de 50 %** : leur volume de travail a diminué de 9,1 %, avec un nombre d'emplois en recul de 2,2 % (env. 15 000 personnes). La baisse est encore plus forte en chiffres relatifs parmi les femmes ayant les taux d'occupation les plus bas.

Si l'on considère l'**évolution** dans le temps, on constate que, durant la première vague, le **nombre d'heures effectivement travaillées** a reculé plus fortement chez les femmes : elles ont perdu en moyenne 3 heures par semaine, contre 2,4 pour les hommes. Cette baisse à court terme est la plus forte pour les femmes ayant un niveau de formation peu élevé. Durant le deuxième semi-confinement, début 2021, la contraction du volume effectif de travail a été plus modérée et on n'observe pas d'écarts entre femmes et hommes.

Non-activité, chômage et sous-emploi

Le **taux de non-activité**, qui est basé sur des données auto-rapportées, est le meilleur indicateur pour déterminer dans quelle mesure les femmes connaissent des difficultés sur le marché du travail, raison pour laquelle il est employé dans les statistiques internationales. Déjà fluctuant avant la crise, ce taux était bas à la fin de 2019. Mais la pandémie a laissé des traces. Le taux de non-activité a baissé au deuxième trimestre 2020, reflétant le fait que **les mères se déclarent plus souvent non disponibles pour travailler durant les périodes où leurs tâches de prise en charge s'accroissent**. Mais le taux de non-activité des femmes était supérieur à celui des hommes avant la crise du COVID et, hormis durant le premier semi-confinement, il l'est resté jusqu'à la mi-2021.

L'absence d'activité lucrative a atteint son pic pour les deux sexes pendant le deuxième semi-confinement, en janvier 2021. Durant cette

phase, le taux de non-activité des femmes a été très supérieur à celui des hommes, ce qui tient sans doute à une disparité hommes-femmes face à l'impact de la crise dans l'hôtellerie-restauration. On peut présumer en effet que les emplois des femmes, qui sont souvent irréguliers et basés sur un salaire horaire, sont les premiers à avoir été supprimés. Jusqu'à la mi-2021, le taux de non-activité a de nouveau baissé pour les deux sexes, revenant dans une fourchette usuelle et s'accompagnant d'une atténuation des disparités hommes-femmes.

Avant comme pendant la crise, l'absence d'activité lucrative a concerné bien plus souvent les **personnes sans diplôme professionnel**, un groupe qui a d'ailleurs réagi plus fortement à la crise du COVID, en particulier pour ce qui est des femmes. Cela tient vraisemblablement à la diminution des possibilités d'occupation dans l'hôtellerie-restauration, dans la branche du nettoyage et dans la vente en raison du coronavirus. Et ce groupe devrait rester vulnérable puisque le marché du travail continue son évolution structurelle. Les **personnes hautement qualifiées** ont un taux de non-activité nettement inférieur, mais là encore plus élevé pour les femmes que pour les hommes, ce qui s'explique vraisemblablement par le boom des offres d'emploi dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui bénéficie moins souvent aux femmes.

Les **femmes de 25 à 49 ans** sont le **groupe le plus représenté** parmi les personnes sans activité lucrative, devant les hommes dans la même tranche d'âge. Il s'agit donc de personnes qui ont souvent des enfants mineurs. Le taux de non-activité s'inscrit en **forte hausse** par rapport au niveau antérieur à la crise avant tout dans trois domaines : les ménages privés (9,4 %), les activités de services administratifs et de soutien (qui inclut la branche du voyage ; 8,5 %) ainsi que la branche art, spectacles et activités récréatives (5,1 %). Dans l'hôtellerie-restauration, le taux de non-activité est resté au niveau élevé des années précédentes. Les femmes ont été davantage touchées que les hommes dans certains secteurs tandis que ça a été l'inverse dans d'autres secteurs.

De manière générale, le **taux de chômage** est plus bas que le taux de non-activité car il prend en compte uniquement les **personnes officiellement inscrites** au chômage. Il est resté assez faible durant toute la crise du coronavirus. La courbe des **hommes** s'est située **au-dessus** de celle des **femmes**, ce qui est imputable à la **différence de couverture sociale entre les sexes**. Pendant la crise du COVID en 2020, il y a eu moins d'entrées dans l'assurance-chômage, mais aussi, en raison de la prolongation des droits, moins de sorties.

Contrairement au taux de non-activité, le **taux de sous-emploi** est resté stable tout au long de la crise. Il a été et il reste un phénomène féminin.

Évolution des revenus

Durant la première année de la crise du coronavirus, c'est dans les catégories de revenus les plus faibles que le **revenu des ménages** a le plus décru (-20 %). Comme la proportion de femmes est supérieure à la moyenne dans ces catégories, elles ont été plus fortement touchées par cette évolution. A contrario, le **revenu professionnel** des femmes et des hommes qui ont pu conserver leur emploi n'a pas diminué. En d'autres termes, l'impact le plus fort s'est exercé sur les personnes ayant une activité indépendante et sur celles qui avaient perdu leur travail.

Détails par catégories

Le nombre de personnes dans la catégorie des **bas salaires** diminue depuis longtemps. En 2020, cela a concerné davantage les femmes que les hommes. De même, le nombre d'heures effectivement travaillé par les femmes tend à diminuer. Cette évolution a été accentuée durant la crise du COVID.

Dans la catégorie des **personnes indépendantes**, fortement touchée par la crise, le volume de travail a baissé de 3 % pour les hommes entre 2019 et 2020, contre 11 % pour les femmes, soit presque trois fois plus. Comme le nombre de femmes ayant une activité lucrative indépendante n'a pas diminué durant la même période, on peut en déduire que les indépendantes ont été contraintes de réduire plus massivement leur taux d'occupation. Il y a tout lieu de penser que cela est dû en particulier à la fermeture des établissements fournissant des services à la personne ordonnée durant le premier semi-confinement. Les femmes étrangères ont subi le recul d'activité le plus marqué (-18 %).

En moyenne, le **revenu lucratif** des femmes indépendantes a baissé ces dernières années (revenu médian 2017 : 36 000 fr. ; revenu médian 2020 : 31 984 fr.). La proportion de femmes salariées dans les catégories de revenu inférieures a augmenté en 2020. Un nombre considérablement plus élevé de **femmes** que d'hommes **ne remplissent pas les conditions** pour avoir droit à une **indemnité pour perte de gain COVID-19**, à savoir faire état d'un revenu soumis à l'AVS de 10 000 francs au moins en 2019. Cela exclut de facto de cette couverture sociale les personnes

employées à temps partiel avec des taux d'occupation faibles.

Conciliation et partage du travail non rémunéré

La baisse du **nombre d'heures effectivement travaillées** concerne les mères et les pères quelle que soit leur situation familiale. Le **taux de non-activité** augmente également dans ces deux groupes, mais avec un certain décalage pour les mères d'enfants de 0 à 6 ans, qui, lors du premier semi-confinement, ont été plus nombreuses à se déclarer indisponibles pour travailler dans l'immédiat. En conséquence, c'est dans ce groupe que le taux de non-activité est le plus élevé et il est nettement supérieur à celui des pères ayant des enfants dans la même tranche d'âge. Cela reflète vraisemblablement le fait qu'en Suisse les jeunes mères, souhaitant réduire leur taux d'activité, restent nombreuses à rechercher un nouvel emploi après la maternité, recherche plus difficile durant la crise du COVID. On trouve également davantage de mères que de pères sans activité lucrative parmi les parents d'enfants de 7 à 14 ans, mais la pandémie n'a pas creusé cet écart.

Le **sous-emploi** est un phénomène qui touche largement les mères d'enfants de 7 à 14 ans. Lors du premier semi-confinement, le taux de sous-emploi a augmenté dans ce groupe pour revenir à son niveau initial dès le trimestre suivant. L'effet de la crise a donc été de courte durée.

De même, le nombre de **personnes non actives** n'a réagi que légèrement et très temporairement durant le premier semi-confinement. Il a progressé en particulier parmi les mères d'enfants de 0 à 6 ans au deuxième trimestre 2020 (+20 000), avant de diminuer du même nombre dès le trimestre suivant. La crise du COVID n'a donc **pas** entraîné en Suisse **d'abandons durables de la vie active parmi les mères**. Parallèlement, le nombre de pères d'enfants de 0 à 6 ans non actifs, qui est très inférieur, a légèrement augmenté puis est revenu en peu en-dessous de son niveau initial à la fin de 2020.

De manière générale, le **partage du travail non rémunéré au sein du couple** a été peu sensible à la crise. Durant le premier semi-confinement, les mères ont assumé une part du **travail non rémunéré** un peu plus basse qu'avant et après, que ce soit parmi les couples avec des enfants de 0 à 6 ans ou parmi les couples sans enfants. Chez les mères d'enfants de 7 à 14 ans, il en a été de même, mais la baisse s'est maintenue par la suite. Inversement, la part du **travail rémunéré** assumé par les mères d'enfants de 0 à 6 ans a légèrement reculé au premier trimestre 2020, mais elle est remontée à son niveau antérieur immédiatement après. Hommes et femmes ont fourni une bien plus grande quantité de travail non rémunéré durant le premier semi-confinement. Mais si l'on resserre l'analyse sur le travail de prise en charge d'enfants ou de personnes atteintes dans leur santé, les femmes ont de manière générale pris davantage le relais que les hommes. Les résultats ne permettent cependant pas de conclure à une « retraditionalisation », comme cela a pu être observé dans certains autres pays. Néanmoins, les changements constatés en direction d'un partage du travail plus égalitaire sont tout au plus marginaux et limités à la phase de confinement.

Autres effets sexospécifiques

Parmi les autres effets de la crise qui n'ont pas pu être abordés de manière approfondie dans le cadre du présent projet figure la forte charge horaire et psychique du personnel de santé et plus particulièrement du **personnel de soins**, qui s'est doublée d'une hausse du risque de contamination. Les personnes concernées ont dû faire face en parallèle à des problèmes spécifiques de conciliation. Mais on a assisté à une prise de conscience de l'importance de ce travail par le public.

La crise a également eu des effets sur la **santé psychique de la population générale**. Les femmes sont davantage concernées, comme le montrent les chiffres sur la proportion d'hommes et de femmes parmi les personnes à risque de dépression. Le stress induit par la crise et plus spécialement par le semi-confinement a fait croître le **danger de violence domestique**. Comme d'autres pays, la Suisse a vu une recrudescence des signalements dans les centres d'aide aux victimes, une forte hausse du nombre de femmes accueillies dans les refuges et une augmentation des interventions policières pour cause de violence domestique dans les cantons qui les recensent.

La crise a mis en évidence les lacunes dans la **couverture sociale** qui touchent plus fortement les femmes, de même que la grande importance de **l'accueil extrafamilial des enfants**, qui a été reconnu pour la première fois comme un secteur essentiel. Elle a également fait comprendre au public la grande vulnérabilité de la partie de la **population migrante** ayant un statut précaire ou non réglé, un groupe qui comprend un grand nombre de femmes. Il appartient aux responsables politiques de tirer de cette expérience des enseignements en vue d'apporter des améliorations pour l'avenir.

Conclusions

Comparativement à d'autres pays, la Suisse a une **position privilégiée** en ce qui concerne la **situation économique** et la **charge de la dette** suite aux mesures de lutte contre le coronavirus. C'est positif notamment pour les plus faibles au sein du système économique, catégorie à laquelle appartiennent beaucoup de femmes. De manière générale, le filet social a fonctionné durant la crise. Cependant, les **emplois marginaux**, à bas taux d'occupation, ayant un caractère auxiliaire et ne rapportant que des revenus temporaires ont été plus nombreux à subir des coupes pendant la crise. Comme ils offrent généralement une **moins bonne couverture sociale**, cette combinaison de facteurs a eu des répercussions importantes.

L'expérience du semi-confinement montre que cette mesure a eu des **effets limités** pour les mères uniquement parce que les restrictions rigoureuses prévoyant la **fermeture des écoles et des crèches** n'ont été en vigueur **que pendant une courte période** et que la moitié des personnes exerçant une activité lucrative a pu **télétravailler**. Le home office, lorsqu'il n'est pas dévoyé pour devenir un travail dévalorisé et exclusivement accompli à domicile et pour autant qu'il soit bien réglementé, a le potentiel de simplifier la vie des hommes et des femmes et plus spécialement des pères et des mères. Il est important néanmoins que la prise en charge des enfants durant les heures de travail reste organisée et qu'on n'impose pas aux parents de prendre en charge eux-mêmes leurs enfants tout en télétravaillant.

Comme dans d'autres pays, les **disparités observées dans les conséquences de la crise reposent sur des inégalités préexistantes**, notamment les différences d'intégration dans le marché du travail entre femmes et hommes. Les problèmes auxquels fait face la politique de l'égalité ne sont pas entièrement nouveaux. Mais ils ont été amplifiés par la pandémie, qui a mis en lumière l'urgence d'y remédier. La crise a également montré combien la **situation des femmes** est **disparate** et qu'une action basée sur la moyenne générale sous-estime considérablement l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés certains groupes.

Il existe deux grands **groupes vulnérables** : les **femmes arrivées de l'étranger**, en particulier si elles n'ont pas de diplôme professionnel reconnu, et **plus généralement les mères**. Les difficultés que ces dernières rencontrent sur le marché du travail sont fortement corrélées à des ruptures dans leur parcours professionnel, comme des changements d'emploi ou de taux d'occupation ou encore des interruptions suite à une maternité. De ce fait, les mères ont moins d'années d'ancienneté que les pères lorsqu'elles sont salariées et moins de rentrées financières lorsqu'elles exercent une activité indépendante si bien qu'elles ont une position moins solide et sont moins bien couvertes. De plus, comme la pandémie l'a bien montré, les emplois à faible taux d'occupation sont particulièrement menacés lorsque le volume de travail diminue en raison d'une crise.

Cela fait des années que les femmes déclarent dans les enquêtes auprès de la population qu'elles aimeraient être plus actives professionnellement. Mais les conditions-cadre sont telles qu'elles ne réalisent pas ou ne peuvent pas réaliser ce vœu. L'amélioration des **possibilités de conciliation** est actuellement un **rouage déterminant de la politique de l'égalité**. Elle passe par différentes mesures qui ont déjà été débattues. L'expérience de la crise les rend plus urgentes que jamais. Tout ce qui concourt à la continuité du parcours professionnel des mères et qui renforce la participation des pères aux tâches de prise en charge améliore la position des femmes concernées.

Le deuxième grand sujet, qui concerne en particulier les étrangères de la première génération, ce sont les **lacunes de la couverture sociale**, mises en lumière par les files d'attente pour la distribution de denrées alimentaires. Durant la pandémie, il a été partiellement admis que ces lacunes constituent un problème et elles ont donné lieu à des mesures qui n'ont cependant pas permis d'atteindre toutes les personnes concernées, ni de leur fournir une protection efficace. L'**emploi dans les ménages privés**, assuré à 88 % par des femmes, constitue à cet égard une **tâche blanche** singulière **sur la carte nationale**. Mais des problèmes se sont également posés pour d'autres formes de travail qui ne rentrent pas dans le schéma de l'emploi stable normal ou de l'activité indépendante classique, parce que les conditions pour obtenir une aide n'étaient pas remplies.

Les femmes ont été plus durement touchées que les hommes par le fait qu'en Suisse, y compris durant la crise du COVID, une couverture sociale universelle n'est pas accordée avant le stade de l'aide sociale et que le minimum vital assuré par cette dernière n'est accessible qu'après avoir épuisé ses économies.

Les **conséquences persistantes** de la crise du coronavirus dans le domaine de l'égalité ne sont pas gravées dans le marbre. Elles dépendront des enseignements qui seront tirés des inégalités ob-

servées. Comme le montre la littérature spécialisée, le home office comme la protection sociale ou l'accélération de la transformation numérique recèlent à la fois des risques et des opportunités. La crise a généré, parfois involontairement, des expériences et des constats dans ces domaines.

Les études internationales se fondent sur des considérations économiques pour recommander les **priorités** suivantes : premièrement, il faut améliorer la conciliation entre métier et famille pour les deux parents et impliquer davantage les pères dans la prise en charge ; deuxièmement, il faut mieux prendre en compte l'interaction entre l'économie de marché et le travail de care non rémunéré ; troisièmement, il faut réduire le fossé numérique entre les sexes grâce à des mesures concertées de qualification afin que les opportunités d'emploi dans le domaine en plein essor des TIC et dans le domaine de l'économie verte soient ouvertes autant aux femmes qu'aux hommes ; quatrièmement, il faut aménager la protection sociale afin qu'elle soit accessible à toutes et à tous ; cinquièmement, il faut compléter les bases de décision en recueillant des données de fond et en réalisant des analyses suffisamment différenciées selon les sexes. Sur ce dernier point, les études des conséquences économiques et sociales du COVID-19 ont mis en évidence un déficit flagrant.

Les inégalités à éliminer restent les mêmes qu'avant la pandémie, mais la crise a exacerbé l'urgence d'agir dans ce domaine.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Frauenfragen EKF
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Commissione federale per le questioni femminili CFQF

Mai 2022
Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19

Recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

A. Remarques liminaires

- Il faut tirer les enseignements de la crise et renforcer la résilience

La crise du COVID-19 a touché la Suisse de plein fouet au printemps 2020. Notre pays fédéraliste n'était pas suffisamment préparé à ce scénario de pandémie. De surcroît, le virus représentait une énorme inconnue et ses effets étaient impossibles à anticiper. Rétrospectivement, et de manière très générale, on peut néanmoins affirmer que la Suisse a bien surmonté cette crise jusqu'à maintenant.

La présente analyse et les recommandations qui l'accompagnent ont pour but de comprendre précisément comment la Suisse a géré la crise du COVID-19. La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF entend regarder de près, analyser et apprendre : quels sont les enseignements à tirer dans la perspective de genre ? quels effets les mesures de soutien ont-elles eu pour les femmes et pour les hommes ? que pourrions-nous éventuellement améliorer lors d'une nouvelle crise ? comment pouvons-nous améliorer notre résilience en tant que société ?

- Les mesures de lutte contre le COVID-19 affectent différemment les femmes et les hommes

Dès les premières semaines de la crise du COVID-19, il est apparu que les mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer le virus n'affecteraient pas de la même manière la situation professionnelle et familiale des femmes et des hommes. Depuis lors, des études internationales ont confirmé que les femmes avaient été touchées plus durement pas la crise et qu'elles avaient eu un moins bon accès aux mesures de soutien étatiques.

Dans ce contexte, la CFQF a chargé le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS de procéder à une vaste analyse d'impact genrée afin que la Suisse dispose elle aussi d'une étude systématique sur les effets sexospécifiques des mesures de lutte contre le COVID-19 prises par les pouvoirs publics dans le pays. L'étude «Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19» [Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19], rédigée par Heidi Stutz, Severin Bischof et Lena Liechti, porte à la fois sur des mesures de restriction, comme le home office obligatoire ou la fermeture des crèches et des écoles, et sur les mesures de soutien revêtant la forme d'aides financières. Les auteur·e·s ont analysé la manière dont les mesures prises ont réduit ou, au contraire, ont accru les inégalités entre les sexes dans la vie professionnelle et dans le partage du travail au sein de la famille. Le but de cette analyse d'impact genrée est de tirer des enseignements et de formuler des recommandations en vue de futures crises.

Les mesures analysées n'ont pas été déployées de la même manière dans tous les secteurs d'activité. Dans le système de santé et le système éducatif, par exemple, le personnel, majoritairement de sexe féminin, a été très fortement sollicité durant la pandémie de COVID-19. Or, ces secteurs restent en marge de l'analyse des mesures en faveur du marché du travail puisque, globalement, ils ont été épargnés par les pertes de gain et les suppressions d'emploi et n'ont donc pas bénéficié d'aides financières. L'analyse économique n'a pas non plus porté

sur d'autres effets sexospécifiques, dans le domaine de la violence domestique ou de la santé psychique par exemple. De manière générale, l'analyse repose sur une conception binaire des genres car les statistiques disponibles – tout au moins lorsqu'elles ont une approche genrée, ce qui n'est pas toujours le cas – font seulement la distinction entre les femmes et les hommes et ne rendent pas compte des identités de genre trans ou non binaires par exemple.

- **Les mesures de lutte contre le COVID-19 se greffent sur des inégalités existantes**

Lorsque l'on fait une analyse genrée des mesures prises pour surmonter la crise du COVID-19, il ne faut pas oublier que celles-ci se déploient dans une réalité qui n'est pas neutre pour les genres, mais qui se caractérise par des déséquilibres entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes. L'impact des mesures prises dépend fortement de cet environnement.

Il faut en outre avoir conscience qu'il y a aussi de fortes inégalités à l'intérieur de la catégorie des femmes et à l'intérieur de la catégorie des hommes. C'est pourquoi l'analyse devait identifier les groupes vulnérables parmi les femmes afin de pouvoir formuler des recommandations ciblées.

B. Impact sexospécifique des mesures de restriction étudiées

1 La fermeture des crèches et des écoles nuit à l'intégration professionnelle des mères

La fermeture des crèches et des écoles a eu un impact négatif pour les mères. L'étude BASS montre que ce sont elles qui ont assumé la majeure partie des tâches domestiques et familiales supplémentaires et qu'elles ont limité leur taux d'occupation plus que les pères. Le pourcentage des mères ayant réduit leur temps de travail pour assumer des tâches de prise en charge extraordinaires est monté jusqu'à 25 % à plusieurs reprises au printemps 2020 (BASS 2022, p. 62).

Par rapport à d'autres pays, la fermeture complète des crèches et des écoles en Suisse n'a été que de courte durée. Pendant cette période, le partage du travail dans notre pays a subi une forme de « retraditionalisation » qui a nui à l'intégration professionnelle des femmes : les femmes ont assumé une plus grosse part de la prise en charge des enfants et, pour ce faire, réduit leur activité professionnelle.

→ ***Recommandation 1 : Il faut développer l'accueil extrafamilial et périscolaire des enfants ainsi que son financement par les pouvoirs publics et assurer sa continuité durant les crises.***

Les structures d'accueil extrafamilial et périscolaire des enfants sont indispensables pour accroître l'intégration professionnelle des femmes, même en dehors des périodes de crise. Pour que ces structures deviennent accessibles à toutes les familles, il faut qu'elles soient financées

par les pouvoirs publics. Durant la pandémie, les crèches et les écoles sont devenues essentielles : non seulement elles sont irremplaçables pour les enfants et les jeunes, mais elles contribuent à ce que les inégalités entre femmes et hommes dans l'intégration professionnelle ne s'aggravent pas. Au lieu de fermer ces structures, il faut protéger au mieux les enfants et le personnel au sein des établissements.

2 Le home office obligatoire peut aggraver les difficultés de conciliation

Les études apportent désormais un point de vue nuancé sur l'impact genré du home office en général. L'économie des temps de trajet entre le domicile et le travail et la plus grande autonomie en matière d'horaires peut avoir un effet positif sur l'intégration professionnelle et l'ampleur de l'activité professionnelle des mères. Mais une absence prolongée du lieu de travail ralentit la carrière. En outre, le télétravail pose d'autres problèmes, en particulier lorsqu'il faut prendre en charge les enfants ou assister des proches pendant les heures de travail, comme durant le semi-confinement. Cela ne laisse que peu de place à un travail concentré.

L'étude BASS montre pour la Suisse que la conciliation entre famille et métier a été beaucoup plus difficile pour les mères que pour les pères. Dans les familles ayant des enfants à l'école primaire, 65 % des mères et 25 % des pères estiment que la conciliation a été difficile à très difficile durant le premier semi-confinement, au printemps 2020 (BASS 2022, p. 10). Cet écart important entre les sexes indique que la prise en charge des enfants et des proches a été répartie inégalement entre les femmes et les hommes lorsque le télétravail était obligatoire et que les mères, en particulier, ont été très fortement impactées par les problèmes de conciliation.

→ ***Recommandation 2 : Il faut définir des conditions-cadre pour le home office et partager égalitairement le travail de care.***

Pouvoir télétravailler une partie du temps a le potentiel de simplifier la conciliation entre métier et famille. Mais la combinaison entre le home office obligatoire et la fermeture des crèches et des écoles durant la crise du COVID-19 a renforcé les inégalités entre femmes et hommes. Lorsque les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire ont cessé de fonctionner, le home office a imposé une lourde charge aux mères. Cela signifie qu'il ne peut déployer ses avantages que si les structures d'accueil fonctionnent. Les conditions-cadre du home office sont donc déterminantes. En outre, on observe que plus le travail de care est réparti égalitairement entre femmes et hommes, moins il y a de différences entre les sexes en période de crise. Il est donc important de promouvoir ce partage égalitaire.

C. Impact sexospécifique des mesures de soutien étudiées

3 Évolution de l'emploi : le temps partiel a été particulièrement touché

Bien que la crise ait frappé une Suisse en bonne santé économique et que la Confédération ait immédiatement décidé d'octroyer des aides financières, l'emploi a subi une forte baisse dans quelques branches. Dans l'hôtellerie-restauration, un secteur particulièrement touché, le nombre de salariés a reculé de 22 % parmi les femmes et de 19 % parmi les hommes (BASS 2022, p. 76), un recul qui a affecté plus spécialement les personnes travaillant à temps partiel. Le volume de travail effectif des femmes ayant un taux d'occupation inférieur à 50 % a diminué de 9,1 % en 2020 par rapport à 2019. Ce sont les taux d'occupation les plus bas qui ont subi la plus forte baisse. La pandémie confirme que les personnes travaillant à temps partiel avec des taux d'occupation faibles ont une situation précaire sur le marché de l'emploi. En cas de crise, ce sont leurs emplois qui sont les plus vulnérables.

→ ***Recommandation 3 : Il faut renforcer l'intégration professionnelle des femmes et instaurer pour les parents un droit à réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant assorti d'un droit à revenir à leur taux d'occupation initial.***

La crise confirme la nécessité de prendre des mesures pour améliorer l'intégration professionnelle des femmes. Il est important d'éliminer les facteurs qui dissuadent les femmes de rester sur le marché du travail, comme le coût élevé de l'accueil extrafamilial des enfants, le manque de crèches ou les incitations fiscales négatives. Il convient également de donner aux deux sexes la possibilité de mieux concilier métier et famille, par exemple en instaurant un congé parental pour les pères et les mères ou le droit de réduire son temps de travail après la naissance d'un enfant. Mais il faut garantir aux parents la possibilité de revenir à leur taux d'occupation initial après une baisse temporaire. Cela est important pour que les pères comme les mères puissent faire usage du droit à une réduction du taux d'occupation sans compromettre leur sécurité financière à long terme. Une intégration professionnelle équivalente pour les deux genres, c'est-à-dire une tendance à l'augmentation du taux d'occupation des femmes et à la diminution du taux d'occupation des hommes, est intéressante à deux titres : non seulement elle contribue à une meilleure répartition du travail de care non rémunéré, mais elle diminue le risque que les femmes perdent totalement leur emploi.

4 Évolution des revenus : les bas salaires ont été particulièrement touchés

L'analyse de l'évolution des revenus montre que les pertes d'emploi n'ont concerné qu'un nombre relativement faible de salarié·e·s et que le niveau général des salaires n'a pas baissé. On peut donc dire que les aides financières de la Confédération sont un succès. Pourtant, 20 % des ménages ont fait état de revenus inférieurs durant la première année de la pandémie. Cela a concerné en particulier les revenus indépendants et les bas revenus. Différentes études convergent pour établir que les inégalités de revenus ont globalement crû durant la crise du COVID-19. Les femmes ont été concernées dans une mesure supérieure à la moyenne car elles constituent plus des deux tiers des personnes dans la catégorie des bas salaires et elles

vivent plus souvent que les hommes dans des ménages à bas revenus (BASS 2022, p. 77). On trouve parmi elles une forte proportion de migrantes qui, en raison de leur statut au regard du droit de séjour en Suisse, ont un accès limité au système de protection sociale.

→ ***Recommandation 4a : Il faut encourager de manière ciblée la requalification des femmes.***

Il est nécessaire aujourd'hui d'ouvrir aux femmes en particulier des voies pour sortir des branches à bas salaires et aller vers une intégration professionnelle plus durable. À cet effet, il faut mettre en place des offensives de formation continue, en assurant leur financement, afin de proposer des reconversions aux femmes qui, faute d'accès à des formations, restent dans les branches à bas salaires malgré un potentiel important. Cela suppose des offres modulaires conciliables avec la prise en charge d'enfants et l'exercice d'une activité professionnelle ainsi que des instruments pour financer les coûts indirects de la formation. Ces offensives apporteront une contribution déterminante à la réduction de la pauvreté des femmes.

En outre, il est important d'anticiper les futurs grands changements sur le marché du travail. Ainsi, la pandémie de COVID-19 a dopé la transformation numérique et fortement augmenté la demande d'emplois dans le domaine de l'informatique. Il est grand temps de prendre des mesures ciblées pour augmenter la part de femmes dans ce domaine. Cela aura pour effet de réduire la ségrégation des genres dans la vie professionnelle tout en permettant de couvrir le besoin d'emplois dans l'informatique avec de la main d'œuvre locale.

→ ***Recommandation 4b : Il faut revaloriser le travail à bas salaire et garantir une meilleure protection salariale en cas de crise.***

Le travail fourni actuellement dans le domaine des bas salaires est indispensable au fonctionnement de la société. Il est donc impératif de le revaloriser et de le rémunérer à la hauteur de son importance et de ses responsabilités. En outre, les emplois à bas salaires doivent bénéficier d'une meilleure protection salariale en cas de crise. Cela est indispensable pour éviter que ce soit précisément les personnes les plus faibles financièrement qui soient le plus lourdement touchées par des pertes de revenus lors de futures crises.

5 Accès aux mesures de soutien : les services à la personne sont sous-représentés

L'analyse des flux financiers montre que le secteur des autres activités de service a reçu beaucoup moins d'aides que des branches touchées par la crise dans la même mesure. Ce constat est d'autant plus important dans la perspective de genre que les services à la personne, tels que les salons de coiffure et de massage, les instituts de beauté et les entreprises similaires, sont un secteur qui emploie proportionnellement beaucoup de femmes. L'étude BASS explique le bas niveau des soutiens financiers accordés à ce secteur par la petite taille de ses entreprises et sa forte proportion d'indépendant·e·s (BASS 2022, p. 75). En effet, il y a lieu de penser que les très petites entreprises n'ont pas demandé d'aides car elles ont estimé que l'ampleur du travail administratif requis était disproportionné par rapport aux montants qu'elles pouvaient espérer obtenir. De plus, les personnes indépendantes travaillant à temps partiel n'auront

pas rempli la condition pour obtenir une aide, à savoir faire état d'un revenu soumis à l'AVS de 10 000 francs avant la crise. De manière générale, il apparaît que les petites entreprises employant jusqu'à neuf personnes ont reçu proportionnellement moins d'aides que les grandes entreprises.

→ ***Recommandation 5 : Il faut prendre en compte les besoins des petites entreprises dans les secteurs typiquement féminins.***

Il est important de veiller à ce que les mesures de soutien lors de futures crises tiennent compte aussi des besoins des petites entreprises et des indépendant·e·s travaillant à temps partiel dans les branches typiquement féminines. Il est crucial que l'accès aux aides soit aussi facile que possible. Pour cela, il faut que la charge administrative soit faible et qu'il n'y ait pas de seuils de chiffre d'affaires ou de gain que beaucoup de petites entreprises ne peuvent pas atteindre.

6 Lacunes dans le filet social : les emplois dans les ménages privés sont exclus

La crise du COVID-19 a été un facteur de précarité surtout pour les travailleuses et les travailleurs qui étaient exclus des aides étatiques. Comme le relève l'étude BASS, cela a concerné plus spécialement les personnes travaillant dans des ménages privés. Or, c'est la branche qui emploie la plus forte proportion de femmes (88 %, soit env. 50 000 personnes). Beaucoup d'entre elles font en outre partie de groupes vulnérables en raison de leur statut au regard du droit de séjour et de leur bas niveau de salaire. La Confédération justifie l'exclusion de ces travailleuses et travailleurs en arguant qu'ils avaient le droit de continuer à travailler ou le droit au maintien du salaire et que, à défaut, ils avaient accès à l'assurance-chômage. Ces arguments reflètent un désintérêt et une ignorance crasse de la réalité effective de ces employé·e·s en temps de crise.

→ ***Recommandation 6 : Il faut prévoir un soutien spécifique pour les personnes employées dans des ménages privés.***

La CFQF estime qu'exclure les emplois dans les ménages privés de toute forme de soutien face à la pandémie alors qu'il s'agit du secteur qui emploie la plus forte proportion de femmes constitue une lacune grave. Il faut que les ménages privés soient désormais reconnus comme un lieu de travail à part entière. Étant donné que les employeuses et les employeurs dans ce secteur sont non pas des entreprises mais des personnes privées et que beaucoup d'employé·e·s sont vulnérables en raison de leur statut au regard du droit de séjour, il faut des mesures spécifiques leur donnant la possibilité d'obtenir également des aides en temps de crise. Cela implique qu'en temps normal les personnes employées dans des ménages privés soient assujetties à la loi sur le travail. Cela leur donnera une meilleure protection sociale tout en améliorant la résilience de la société dans son ensemble face aux crises.

7 Impact des indemnités pour réduction de l'horaire de travail : il manque des données déterminantes

Les aides financières de la Confédération ont servi à maintenir l'emploi dans les secteurs touchés. Bien que l'extension des indemnités pour réduction de l'horaire de travail ait été la principale mesure de soutien en faveur des salarié·e·s, la Confédération n'a pas collecté de données sur le sexe des bénéficiaires dans le cadre de la procédure simplifiée. Il est donc impossible d'évaluer dans quelle mesure les femmes et les hommes ont bénéficié du dispositif et s'il y a eu des inégalités de traitement au sein des entreprises. Seule l'Enquête suisse sur la population active ESPA permet de faire quelques constats à ce sujet. Elle montre que, dans presque toutes les branches, les femmes ont été proportionnellement plus touchées que les hommes par la réduction de l'horaire de travail (BASS 2022, p. 17).

D'autres enquêtes sur les conséquences économiques de la pandémie ont enregistré le sexe des personnes concernées, mais sans réaliser d'évaluations différenciées selon les genres.

→ ***Recommandation 7 : Il faut collecter des données genrées et les évaluer.***

Il est problématique de ne pas procéder à la collecte et à l'évaluation de données différenciées selon les sexes. Sans ces données fondamentales, il est impossible de tirer des enseignements cruciaux en vue de futures crises pour s'y préparer de manière adéquate. Il est donc indispensable de collecter systématiquement le sexe des bénéficiaires de mesures de soutien, y compris en période de crise et si ces mesures doivent être mises en place rapidement. En outre, il faut demander systématiquement des évaluations genrées lorsque des études sont mandatées par les pouvoirs publics ou financées par des fonds publics. C'est la seule manière de pouvoir établir quels effets les mesures prises déploient et si elles sont de nature à réduire les inégalités ou si, au contraire, elles les accentuent.

D. Conclusions

8 Les inégalités entre les sexes se sont accrues durant la pandémie

Globalement, l'analyse genrée réalisée par le Bureau BASS établit que les mesures de lutte contre le COVID-19 ont contribué de manière déterminante à éviter ou à réduire le risque de perte d'emploi et de baisse de revenus pour un grand nombre de ménages. De même, la fermeture des crèches et des écoles, qui a été de plus courte durée en Suisse que dans d'autres pays, a eu des conséquences négatives durables moins importantes qu'ailleurs pour l'intégration professionnelle des mères.

Pourtant, les inégalités entre les sexes dans la vie professionnelle et la vie familiale se sont accrues durant la pandémie. Cela est confirmé par le constat central que les mesures conçues pour des modalités standard d'exercice d'une activité lucrative tiennent insuffisamment compte des situations spécifiques des femmes sur le marché du travail. Comme le montre l'analyse du Bureau BASS, ces mesures produisent des effets négatifs non voulus sur l'égalité entre les sexes et font porter aux femmes une part excessive du coût de la crise.

→ ***Recommandation 8 : Il faut concevoir les mesures d'intervention en cas de crise de façon à tenir compte des différences entre les sexes.***

Pour que les femmes et les hommes bénéficient du même soutien dans les faits, il est important de soumettre les mesures, avant leur adoption, à un examen sous l'angle des différences entre les sexes. Il faut tenir compte des inégalités existantes et aménager les aides en pensant à la situation des femmes et d'autres groupes vulnérables. Cela suppose que les différents organes décisionnaires possèdent les connaissances voulues dans le domaine de l'égalité. Les mesures de soutien doivent être conçues de façon à pouvoir bénéficier aux personnes les plus exposées.

9 Les mesures s'appliquent à des situations déjà déséquilibrées

Au-delà des interventions en temps de crise, l'analyse d'impact genrée démontre l'impérieuse nécessité de renforcer de manière générale la position des femmes dans la société : tout ce qui favorise la continuité du parcours professionnel des mères et la participation des pères aux tâches de prise en charge renforce la position des femmes (Bass 2022, p. 83). Il est important d'améliorer l'intégration professionnelle des femmes, d'une part, et les possibilités pour les hommes d'assumer une plus grande part du travail non rémunéré dans les familles, d'autre part.

→ ***Recommandation 9 : Il faut accroître l'égalité pour renforcer la résilience de l'économie et de la société.***

En investissant dans une meilleure conciliation entre famille et métier, on pourra accroître la résilience de la société suisse face à de futures crises. Les mesures qui favorisent l'intégration professionnelle des femmes (congé parental, droit à la réduction du taux d'occupation), qui simplifient la conciliation entre famille et métier (accueil extrafamilial à des prix abordables) et qui encouragent à se former tout au long de la vie accroissent la résilience de la société face aux crises. Il est important également de répartir plus égalitairement le travail non rémunéré entre les femmes et les hommes et de l'assortir d'une protection sociale. Des études internationales arrivent à la conclusion que la crise a surtout creusé les inégalités existantes. Une gestion de crise prospective impose d'agir à ce niveau et donc de réduire les inégalités pendant les périodes « normales ». Cela concerne par exemple la forte ségrégation entre les genres dans les métiers des soins ou de l'informatique. Là encore, une bonne mixité accroît la résilience de la société dans son ensemble.

Les constats et les recommandations en coup d'œil

1 La fermeture des crèches et des écoles nuit à l'intégration professionnelle des mères.

→ ***Il faut développer l'accueil extrafamilial et périscolaire des enfants ainsi que son financement par les pouvoirs publics et assurer sa continuité durant les crises.***

2 Le home office obligatoire peut aggraver les difficultés de conciliation.

→ ***Il faut définir des conditions-cadre pour le home office et partager égalitairement le travail de care.***

3 Évolution de l'emploi : le temps partiel a été particulièrement touché.

→ ***Il faut renforcer l'intégration professionnelle des femmes et instaurer pour les parents un droit à réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant assorti d'un droit à revenir à leur taux d'occupation initial.***

4 Évolution des revenus : les bas salaires ont été particulièrement touchés.

→ ***a) Il faut encourager de manière ciblée la requalification des femmes.***
→ ***b) Il faut revaloriser le travail à bas salaire et garantir une meilleure protection salariale en cas de crise.***

5 Accès aux mesures de soutien : les services à la personne sont sous-représentés.

→ ***Il faut prendre en compte les besoins des petites entreprises dans les secteurs typiquement féminins.***

6 Lacunes dans le filet social : les emplois dans les ménages privés sont exclus.

→ ***Il faut prévoir un soutien spécifique pour les personnes employées dans des ménages privés.***

7 Impact des indemnités pour réduction de l'horaire de travail : il manque des données déterminantes.

→ ***Il faut collecter des données genrées et les évaluer.***

8 Les inégalités entre les sexes se sont accrues durant la pandémie.

→ ***Il faut concevoir les mesures d'intervention en cas de crise de façon à tenir compte des différences entre les sexes.***

9 Les mesures s'appliquent à des situations déjà déséquilibrées.

→ ***Il faut accroître l'égalité pour renforcer la résilience de l'économie et de la société.***

Textes médias

La crise du COVID-19, un sujet important pour la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Dr. Bettina Fredrich, responsable du secrétariat de la CFQF

La crise du COVID-19 a touché la Suisse brutalement au printemps 2020. Notre pays fédéraliste était insuffisamment préparé à la pandémie. Le virus était inconnu et ses conséquences impossibles à anticiper. Rétrospectivement, nous pouvons dire que la Suisse a bien surmonté cette crise. Néanmoins, des inégalités importantes entre les sexes sont apparues dès le départ : les femmes et les hommes étaient affectés différemment non seulement par le virus, mais aussi par les mesures de la Confédération. Des secteurs professionnels comptant une forte proportion de femmes, comme les soins ou la prise en charge des enfants, ont acquis du jour au lendemain une importance systémique. Les fermetures d'école et le home office ont mis à l'épreuve l'organisation des familles. La CFQF a publié une série d'articles pour faire connaître ses réflexions à ce sujet durant la première phase de la crise. Ces articles exposaient les observations faites au début de la pandémie par les membres de la commission, c'est-à-dire des expertes et des experts de l'égalité issues de la science, des associations féminines, des partenaires sociaux et de la pratique (cf. Réflexions sur le coronavirus [admin.ch]).

Les femmes et les hommes ont été affectés différemment par les mesures de lutte contre le COVID-19

Une fois la crise surmontée, les mesures prises au niveau fédéral ont cristallisé l'attention : à qui les aides ont-elles été attribuées et pour quels montants ? quels effets les restrictions et les aides ont-elles eus sur l'emploi et la répartition du travail familial ? Pour obtenir des réponses à ces questions cruciales, la CFQF a chargé le Bureau BASS d'effectuer une analyse d'impact genrée afin que la Suisse dispose elle aussi d'une étude systématique sur les effets sexospécifiques des mesures de lutte contre le COVID-19 prises par les pouvoirs publics dans le pays. Cette étude, que nous présentons ici, s'intitule « Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19 ». Elle porte à la fois sur des mesures de restriction, comme le home office obligatoire ou la fermeture des crèches et des écoles, et sur les mesures de soutien revêtant la forme d'aides financières. Les auteur·e·s ont analysé la manière dont ces mesures ont réduit ou, au contraire, ont accru les inégalités entre les sexes dans la vie professionnelle et dans le partage du travail au sein de la famille. Le but de cette analyse d'impact genrée est de tirer des enseignements en vue de futures crises.

Tirer les enseignements de la crise et renforcer la résilience

Un groupe de travail de la CFQF a s'est penché sur les résultats de l'analyse pour formuler des recommandations. Comment pouvons-nous gagner en résilience face aux crises ? Comment les mesures de politique de l'égalité peuvent-elles nous y aider et quels sont les enseignements dans la perspective de genre ? La CFQF formule des recommandations concrètes dans ce sens dans neuf domaines.

La CFQF analyse la politique suisse en faveur des femmes et de l'égalité

La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF est une commission extraparlementaire permanente instituée par le Conseil fédéral en 1976. Elle compte 20 membres, dont des associations féminines, des partenaires sociaux et des expertes et experts issus de la communauté scientifique. Organe consultatif de la Confédération, la CFQF travaille sur toutes les questions ayant trait à la situation des femmes en Suisse et à l'égalité entre les sexes. Elle observe et analyse l'évolution de la politique en faveur des femmes et de l'égalité, évalue les mesures prises et élabore à l'attention du Conseil fédéral, des départements fédéraux et d'autres actrices et acteurs politiques des recommandations visant à faire avancer la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes. Outre les affaires politiques courantes, la CFQF s'est donné trois priorités pour la législature en cours : genre et numérique, les jeunes femmes* et la discrimination pendant la phase familiale.

Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19

Severin Bischof, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS

L'étude s'intéresse aux répercussions qu'a eu la crise du COVID-19 sur l'emploi et le revenu des femmes et des hommes en Suisse et sur la répartition du travail dans la famille ainsi qu'aux différences et aux effets sexospécifiques des aides financières de la Confédération. Elle repose sur des publications scientifiques et sur ses propres évaluations de données.

Les mesures de **semi-confinement**, et plus spécialement la fermeture des écoles et des structures d'accueil des enfants, ont eu des conséquences plus défavorables pour les femmes que pour les hommes parce que les femmes ont assumé une part un peu plus importante du travail supplémentaire de prise en charge et, de ce fait, réduit plus fortement leur activité professionnelle. Les personnes élevant seules leurs enfants, en très grande majorité des femmes, ont fait face à des difficultés importantes. Le nombre de personnes non actives professionnellement a augmenté brusquement, mais avec des effets limités car cette phase a été brève.

En moyenne générale, les **fermetures d'entreprises** n'ont pas concerné les femmes davantage que les hommes. Cependant, les groupes professionnels touchés par la crise avec une dureté particulière, comme les emplois de maison, le travail du sexe, le travail indépendant avec un faible taux d'occupation et les emplois auxiliaires sans taux d'occupation fixe, comptent une proportion élevée de femmes. La mauvaise couverture sociale de ces personnes a aggravé leur situation.

Le **home office** a contribué à maintenir l'emploi. La moitié environ des personnes actives ont travaillé à distance, ne serait-ce qu'à temps partiel, les hommes un peu plus souvent que les femmes. Le télétravail a été environ deux fois plus fréquent parmi les hauts revenus que parmi les bas revenus. Il a posé des problèmes de conciliation bien plus importants aux mères qu'aux pères, et plus particulièrement aux mères d'enfants scolarisés dans le primaire.

Les **indemnités de chômage partiel** ont été un instrument crucial pour maintenir l'emploi. Elles ont été versées aux entreprises sans leur demander le sexe des personnes concernées. Leur répartition entre les secteurs d'activité reflète en grande partie l'ampleur des restrictions ordonnées par les pouvoirs publics selon les branches. Il y a eu peu d'indemnités de chômage partiel dans des secteurs d'activités importants pour les femmes, comme la santé ou l'éducation et l'enseignement, mais plus dans des secteurs employant des femmes peu qualifiées (en particulier l'hôtellerie-restauration). Le secteur des autres activités de service constitue une exception : bien que fortement touché, il a recouru comparativement peu à la réduction de

l'horaire de travail. Ce secteur inclut les services à la personne, un secteur qui emploie beaucoup de femmes. Dans les entreprises, les femmes ont davantage pratiqué le chômage partiel que les hommes ; l'écart le plus important s'observe parmi les parents ayant des enfants en âge scolaire.

Le dispositif d'**allocations pour perte de gain COVID-19** a été conçu et mis en place rapidement pour notre pays. Il a été essentiel pour la protection sociale des travailleuses et des travailleurs indépendants même si, en raison de sa conception, il était difficile d'y accéder : il fallait pouvoir faire état d'un revenu soumis à l'AVS de 10 000 francs au moins, ce qui a exclu de fait les personnes indépendantes ayant un faible taux d'occupation, parmi lesquelles figurent surtout des femmes. Or, ces personnes ne pouvaient pas non plus bénéficier de l'assurance-chômage. Par ailleurs, les personnes employées dans des ménages privés étaient totalement exclues des aides COVID-19.

On observe peu d'inégalités systématiques dans l'allocation aux entreprises des **crédits transitoires** et des **crédits pour cas de rigueur**. Toutefois, les petites entreprises en ont bénéficié moins souvent alors qu'elles sont particulièrement nombreuses dans le secteur des services à la personne, lequel emploie beaucoup de femmes. De plus, les institutions de prise en charge des enfants constituent le secteur d'activité qui a reçu le moins d'aides financières sectorielles.

Dans les branches occupant un grand nombre de femmes, l'**emploi** a connu une évolution très contrastée. De manière générale, l'évolution a été moins favorable pour les femmes peu qualifiées comme pour les personnes travaillant à moins de 50 %. En 2020, leur volume de travail a baissé de 9,1 % par rapport à l'année précédente tandis que le nombre d'emplois a diminué de 2,2 %. En pourcentage, ce recul est encore plus marqué parmi les femmes ayant les taux d'occupation les plus faibles.

C'est parmi les mères d'enfants de 0 à 6 ans que le **taux de non-activité** des femmes a augmenté le plus après le premier semi-confinement, atteignant un niveau nettement supérieur à celui des pères dans le même cas. Pour les deux sexes, le chômage a atteint un pic lors du deuxième semi-confinement, en janvier 2021, les femmes affichant un taux bien plus élevé que celui des hommes. Jusqu'à la mi-2021, le taux de non-activité a de nouveau baissé pour les deux sexes, revenant dans une fourchette usuelle et s'accompagnant d'une atténuation des disparités hommes-femmes.

Durant la première année de la crise du coronavirus, c'est dans les catégories de revenus les plus faibles que le **revenu des ménages** a le plus décru (-20 %). Comme la proportion de femmes est supérieure à la moyenne dans ces catégories, elles ont été plus fortement touchées par cette évolution. A contrario, le **revenu professionnel** des femmes et des hommes qui ont pu conserver leur emploi n'a pas diminué.

Les **disparités observées dans les conséquences de la crise reposent sur des inégalités préexistantes**, notamment les différences d'intégration dans le marché du travail entre femmes et hommes. Les emplois marginaux à bas taux d'occupation, ayant un caractère auxiliaire et ne rapportant que des revenus temporaires ont été plus nombreux à subir des coupes pendant la crise. Comme ils offrent généralement une moins bonne couverture sociale, cette combinaison de facteurs a eu des répercussions importantes. Deux grands groupes y sont fortement exposés : les femmes arrivées de l'étranger, en particulier si elles n'ont pas de diplôme professionnel reconnu, et plus généralement les mères.

Les inégalités à éliminer restent les mêmes qu'avant la pandémie, mais la crise a exacerbé l'urgence d'agir dans ce domaine. Les **conséquences persistantes** de la crise du coronavirus dans le domaine de l'égalité ne sont pas gravées dans le marbre. Elles dépendront des enseignements qui seront tirés des inégalités observées.